

Image not found or type unknown



Compromis de vente immobiliere

Par **senten**, le **29/03/2011** à **17:27**

Bonjour,rnnous avons signer un compromis de vente qui c solder par un refus de la banque nous somme passer par la cafpi qui a faxer le refus a lagence immobiliere nous avons tenter de voir d'autre banque et au final nous avons changer d'avis et avons decider de rester sur le refus faxer en temps et en heure sauf que l'agence refuse de prendre le refus en compte alors que nous n'avons pas signer l'avenant de compromis et til en droit de refuser ce refus de la banque et de forcer a voir d'autre banque.